

Ville de Narbonne  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement  
De NARBONNE

Le 26 septembre 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du vendredi 20 septembre 2024

---

Sous la présidence de **M. Bertrand MALQUIER**

Département  
DE L'AUDE

Présents :

---

M. Bertrand MALQUIER, Mme Sylvie ALAUX, M. Alain VICO, Mme Evelyne RAPINAT, M. Jean-Paul CESAR, M. Yves PENET, Mme Florence VITASSE, M. Jacques PAIRO, Mme Sophie PONS-PELOFY, M. Guy CLERGUE, Mme Yamina ABED, M. Claude LEBESSOU, M. Julien CALMON, Mme Christine DAUZATS, Mme Emma BELLOTTI, M. Xavier BELART, Mme Anne-Marie BRETTE, M. Serge KALPAKDJIAN, Mme Michelle MALLARD, Monsieur Patrick BARDY, Mme Cyrielle BOUISSET, M. Eric PARRA, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, M. Jean-Michel ALVAREZ, Mme Rabiye MONTÖR, Mme Nathalie HUYNH-VAN, M. Jean-Claude JULES, M. Alexandre GUENFICI, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA, M. Florian ROBIN, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, M. Philippe CAZAL, M. Yann RUDENT, Mme Virginie BIROCHEAU, Mme Milanka PETROVIC

COMMUNE  
DE NARBONNE

---

Absents ayant donné procuration :

Mme Sylvie COUSIN, Mme Marie-Christine PINET, Mme Stéphanie KAISER, M. Vincenzo GIARDINA, Mme Christine CARLESSO, M. Bruno BREHON, Mme Viviane THIVENT

Absents :

M. Michel BASCOUL, M. Patrick FRANÇOIS, M. Jean-François DARAUD

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Evelyne RAPINAT

**OBJET : URBANISME - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU  
PROJET DE PLAN LOCAL DE L'URBANISME (PLU)**

Sylvie ALAUX expose :

Par délibération en date du 25 novembre 2021, la Commune a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme en indiquant les motifs et objectifs suivants :

- Définir les grandes orientations du Narbonne de demain pour répondre aux enjeux urbains, économiques, sociaux, patrimoniaux et environnementaux, auxquels Narbonne se trouve aujourd'hui confrontée ;
- Prendre en compte l'ensemble des évolutions juridiques et législatives intervenues ces dernières années dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment en matière de lutte contre l'étalement urbain, l'artificialisation et le changement climatique ;
- S'inscrire dans les politiques sectorielles et locales transcrites dans le projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable de Narbonne, le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Narbonne approuvé en 2021 et la Charte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée ;
- Assurer une capacité d'accueil en cohérence avec la croissance démographique et économique du territoire en développant une offre de logements, d'espaces publics, d'équipement et de transport, adaptée aux besoins de la population ;
- Dynamiser le centre-ville, requalifier Narbonne Plage, traiter les entrées de ville, les faubourgs et les zones économiques périphériques ainsi que les franges urbaines ;
- Préparer la résilience du territoire face aux risques d'inondation, de submersion marine, des feux de forêt et industriels ainsi qu'au changement climatique ;
- Sauvegarder et restaurer le patrimoine architectural, urbain,

- paysager et environnemental par l'identité et à l'attractivité de Narbonne ;
- Préserver les zones agricoles et naturelles et tout particulièrement le littoral et inciter l'essor des éléments urbains dans le respect des corridors écologiques ;
  - Associer la population et les acteurs locaux à la définition de ce document d'urbanisme majeur pour l'avenir de la commune et des narbonnais.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables lors de sa séance du 26 janvier 2023. Monsieur le Maire rappelle à cette occasion que les grandes orientations suivantes ont été évoquées :

- Une ville méditerranéenne qui s'adapte au changement climatique et aux évolutions de la société ;
- Mettre l'innovation au cœur du projet de territoire ;
- Une ville rayonnante et dynamique, moteur d'un développement économique fort.

Les travaux d'élaboration de la révision ayant été menés à leur terme, il convient désormais de tirer le bilan de la concertation préalable et d'arrêter le projet de PLU afin de le soumettre à l'avis des Personnes Publiques Associées en vue de permettre l'ouverture de l'enquête publique, préalable à son approbation définitive.

#### BILAN DE LA CONCERTATION :

La délibération du 25 novembre 2021, a également fixé les modalités de concertation conformément aux dispositions des articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, qui sont les suivants :

- Les moyens d'information à utiliser : l'affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires, des articles dans la presse locale et dans les supports d'information municipale, une page web dédiée à la révision du PLU sur le site internet de la Ville, l'organisation d'une exposition et d'une réunion publique avec la population, la mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure à l'accueil des services techniques et mis en ligne sur le site internet de la ville ;
- Les remarques émises lors de la réunion publique seront consignées dans un compte rendu diffusable à toute personne en faisant la demande ;
- La Ville se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire. Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

Cette concertation s'est effectuée tout au long de la procédure d'élaboration et a strictement respecté les modalités fixées dans la délibération de prescription (le bilan de la concertation détaillé est annexé à la présente délibération).

Elle s'est déroulée comme suit :

- La délibération de prescription définissant les modalités de concertation a été affichée durant toute la durée des études ;
- Des articles expliquant l'avancement de la démarche de révision du PLU ont été insérés dans le bulletin municipal Narbonne&vous n°62 de mars 2023 ainsi que dans la presse locale (L'Indépendant) en janvier, mars et juillet 2023 ;
- Une page web dédiée au PLU a été mise en place sur le site internet

de la Ville et mise à jour régulière des supports de travail et de communication ;

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le 03/10/2024



ID : 011-211102629-20241003-20240161-DE

- Organisation d'une exposition sur lors à l'accueil des services techniques entre février et juin 2023 ;
- Un registre de concertation a été mis à disposition à l'accueil des services techniques, aux jours et horaires d'ouverture pour recueillir les observations sur le projet de PLU et les remarques d'intérêt général : aucune observation n'a été formulée dans le registre ;
- Les documents sur le projet de révision du PLU ont été mis à disposition des habitants via le site de la Ville en fonction de leur état d'avancement ;
- Deux réunions publiques ont été organisées en soirée le 08 mars 2023 (synthèse du diagnostic et enjeux) et le 08 juillet 2024 (présentation du projet de PLU). Plus d'une quatre-vingtaine de personnes était présente lors de chaque réunion.

Elles ont permis dans un premier temps de présenter et de débattre sur le contexte global d'évolution du PLU, le contexte supra-communal, les principaux constats et enjeux identifiés sur le territoire ainsi que les grands axes de développement du PADD ; dans un second temps, de présenter et d'échanger avec le public sur la synthèse du dispositif réglementaire, les orientations d'aménagement et de programmation prévues, les étapes post-arrêt du projet ainsi que le déroulé de l'enquête publique.

Outre, ces modalités définies dans la délibération de prescription, la Ville a mis en place :

- Une réunion publique avec les professionnels de l'urbanisme du territoire le 30 mai 2022 ;
- Une réunion publique avec l'ensemble des comités de quartiers le 31 mai 2022. En outre un questionnaire leur a été transmis pour les accompagner dans leur réflexion et une synthèse de leurs propositions a été faite ;
- Deux réunions avec le Conseil de Développement du Grand Narbonne en juin et octobre 2022 ;
- Une présentation de la démarche de PLU et son articulation avec le SCoT a été réalisée dans le cadre du séminaire « Narbonne 2030 – Ville attractive et sensuelle » le 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;
- Enfin, plusieurs réunions ont été réalisées avec les partenaires institutionnels :
  - Réunion avec la DDTM le 19 octobre 2022 : prise en compte des objectifs ZAN et AMI sur la sobriété foncière ;
  - Réunion de travail avec le SMDA le 27 juin 2023 : prise en compte des projets du SMDA + récupérations travaux sur les zones humides ;
  - Réunion de travail avec le Département le 23 janvier 2024 : prise en compte des projets du département ;
  - Réunion de travail avec la DDTM et chambre d'agriculture le 18 avril 2024 : Comptabilité loi Littoral et projets agricoles ;
  - 2 réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA) : 25 mars et 21 juin 2024.

Il convient de rappeler les conditions dans lesquelles s'est déroulée la concertation, la nature des observations qui ont été formulées ainsi que la manière dont elles ont été prises en compte dans le dossier présenté. Cette concertation a permis :

- Aux habitants :
  - De connaître le cadre législatif et supra-communal en tant qu'outil

de planification ;

- De découvrir et échanger sur le p
- De mieux comprendre l'influe
- répondre aux enjeux globaux du cl

• Aux élus et partenaires :

- De mieux cerner les attentes et les inquiétudes des habitants ;
- De prendre connaissance des besoins particuliers liés aux projets dans le cadre des nouvelles législations ;
- De faire évoluer de manière constructive et pragmatique le projet.

Les différentes observations et remarques de la population, des personnes invitées et associées ont donc été prises en compte dans la mesure où, elles étaient compatibles avec les orientations du PADD et présentaient un intérêt général.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6, L. 104-1 à L. 104-3, L. 151-1 à L. 153-30, R. 151-1, 2°, R. 104-33, R. 151-53 et R. 152-1 à R. 153-24 ;

Vu le Schéma de Cohérence territoriale du Grand Narbonne approuvé le 28 janvier 2021 ;

Vu le Programme Local de l'Habitat du Grand Narbonne, approuvé le 04 juillet 2017 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune, approuvé les 12 juillet et 25 octobre 2006 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2021 prescrivant la révision du Plan Local de l'Urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ayant eu lieu au sein du Conseil Municipal le 26 janvier 2023 ;

Vu le bilan de la concertation présenté ;

Vu la Commission Préparatoire, je vous propose :

- de tirer le bilan de la concertation ainsi présenté, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il annexé à la présente délibération ;
- de soumettre le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, pour avis : au Préfet de l'Aude ; aux Présidents du conseil régional et du conseil départemental, aux Présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture, au Président de la communauté d'agglomération, compétente en matière de gestion du schéma de cohérence territoriale (SCOT), en matière des transports urbains, en matière de programme local de l'habitat et en matière d'assainissement , au président de la commission départementale de la nature du patrimoine et des sites (CDNPS), au Président de la commission départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), au Président de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité dans les zones d'appellation d'origine contrôlée, au Président du Parc Naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, au Président du Comité Régional de la conchyliculture Méditerranée, à l'Autorité Environnementale ;
- de préciser que la présente délibération sera notifiée au Préfet et affichée pendant un mois en mairie ; mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- de rappeler que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
  - D'une publication au recueil des actes administratifs ;

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID : 011-211102629-20241003-20240161-DE



Objet communal ;

Service des chefs communaux pour

- D'un affichage en mairie durant mention sera faite dans un journal

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le 03/10/2024  
ID : 011-211102629-20241003-20240161-DE

Le conseil adopte par :

- 35 voix « Pour »

- 6 Abstentions

M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Christine CARLESSO, M. Bruno BREHON, Mme Viviane THIVENT, M. Yann RUDENT, Mme Virginie BIROCHEAU

- 1 voix « Contre »

M. Philippe CAZAL



**M. Le Maire**  
Bertrand MALQUIER



**Narbonne**  
AU CŒUR DES POSSIBLES

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024



ID : 011-211102629-20241003-20240161-DE

# Plan Local d'Urbanisme de NARBONNE

## PIECE E Bilan de la concertation publique

Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2024



# SOMMAIRE

Sommaire .....	3
Modalités de la concertation dans le cadre de la révision générale du PLU .....	4
Les temps de la concertation dans le cadre de la révision du PLU .....	9
Supports de concertation au cours de la procédure de révision du PLU .....	20
Synthèse des observations recueillies .....	23
Conclusion .....	24

# MODALITES DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA REVISION GENERALE DU PLU

La commune de Narbonne a prescrit par délibération de la révision du Plan Local d'Urbanisme, en date du 25 novembre 2021.

La délibération a défini les modalités d'une concertation durant toute la durée de la révision générale du PLU. L'objectif affiché est de prendre en compte les points de vue des habitants en les associant au projet de territoire.

La mise en œuvre des modalités de concertation définies dans la délibération de prescription sont les suivantes :

- L'affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires ;
- Des articles dans la presse locale et dans les supports d'information municipale, une page web dédiée à la révision du PLU sur le site internet de la Ville ;
- L'organisation d'une exposition et d'une réunion publique avec la population ;
- La mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée tout au long de la procédure à l'accueil des services techniques et mis en ligne sur le site internet de la ville ;
- Les remarques émises lors de la réunion publique seront consignées dans un compte rendu diffusable à toute personne en faisant la demande ;
  
- La Ville se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire. Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

Le public est tenu informé des dates des réunions publiques pour y assister et encourager sa participation tout au long de l'élaboration du projet de territoire.

## 1. Tableau synoptique des modalités de concertation mises en œuvre conformément à la délibération de prescription

Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU
<p><b>Affichage des délibérations</b></p>	<p>Conformément aux dispositions fixées par la délibération du 25 novembre 2021, la délibération de prescription de la procédure a été affichée tout au long de la procédure.</p>
<p><b>Diffusion via les supports de communication</b></p>	<p>La parution d'articles dans la presse locale d'article communiquant autour du projet de révision du PLU ainsi qu'un accès à l'information de la tenue des réunions publiques :</p> <p>Articles parus dans la presse quotidienne locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Article dans L'INDEPENDANT du 26 janvier 2023 sur les orientations du PADD</li> <li>- Article dans L'INDEPENDANT du 5 mars 2023</li> <li>- Article dans L'INDEPENDANT du 14 mars 2023</li> <li>- Annonce dans L'INDEPENDANT du 6 juillet 2023</li> </ul> <p>Article paru dans le bulletin municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Article dans Narbonne&amp; vous 62 (page 2)</li> </ul> <p>Communiqué de presse diffusés tenant informé de l'organisation des réunions publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiqué de presse Ville de Narbonne du 28 février 2023 sur la réunion publique du 8 mars 2023 sur la révision du PLU et réunion publique du 16 mars sur PSMV</li> <li>- Communiqué de presse Ville de Narbonne du 21 juin 2024 sur la réunion publique du 8 juillet 2024 sur la révision du PLU</li> </ul> <p>Une page web dédiée à la procédure a été mise en ligne dès le début des études et est active depuis permettant la diffusion de l'ensemble des supports numériques au fur et à mesure de la procédure.</p> <p>Cette page web a permis la mise à disposition des différents documents établis dans le cadre de la révision.</p> <p>Le public a pu consulter les différents documents de la procédure sur le site internet de la commune de Narbonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les délibérations, « Prescription de la révision du PLU », « Débat sur le PADD dans le cadre de la révision du PLU ».</li> <li>- Une présentation et un débat concernant de la mise en place du PADD : ses objectifs, sa prise en compte des enjeux du territoire.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une présentation de l'avancement de la procédure de révision générale du PLU.</li> <li>- Une explication des différentes OAP et des pièces réglementaires.</li> </ul>
<p><b>L'organisation d'une exposition et d'une réunion publique avec la population</b></p>	<p>La tenue d'une exposition du 27 février 2023 jusqu'au 2 juin 2023 au Quai Dillon illustrée par deux panneaux grands formats.</p> <p>Deux (2) réunions publiques ont été organisées durant la procédure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réunion publique du 8 mars 2023 sur le diagnostic (enseignements et enjeux) et sur le PADD ;</li> <li>- la réunion publique du 8 juillet 2024 sur le dispositif réglementaire</li> </ul>
<p><b>Registres d'observation du publique</b></p>	<p>Le registre de concertation est accessible au public, à l'accueil des services techniques, tout au long de l'élaboration de la procédure de révision du PLU.</p> <p>Aucune observation n'a été formulée.</p>
<p><b>Page internet dédiée à la révision du PLU</b></p>	<p>Cette page web contient toutes les informations relatives à la révision du PLU. Sur cette page internet, les internautes peuvent consulter, entre autres : les délibérations et leurs annexes, les documents supports au débat du PADD, la synthèse des observations des Conseil de quartier et les supports et comptes-rendus des réunions publiques.</p> <p>Lien internet : <a href="https://www.narbonne.fr/concertation-revision-du-plu">https://www.narbonne.fr/concertation-revision-du-plu</a></p>

Comme le prévoyait la délibération du 25 novembre 2021, la commune a souhaité mettre en place d'autres formes d'échanges et de co-construction avec le public (institutionnels, habitants, représentants de quartiers). Le tableau synoptique ci-après recense les différentes modalités de concertation menées en sus par la collectivité.

## 2. Tableau synoptique des modalités de concertation mises en œuvre en complément à la délibération de prescription

Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU
<p><b>Réunions publiques spécifiques et séminaires avec la société civile</b></p>	<p>2 réunions publiques se sont tenues au cours de la procédure de révision générale du PLU avec les représentants de la société civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion publique spécifique du 30 mai 2022 avec les professionnels de l'urbanisme.</li> <li>- Réunion publique spécifique du 31 mai 2022 avec les Conseils de quartier (présentation du diagnostic territorial et des grands enjeux). En outre un questionnaire leur a été transmis pour les accompagner dans leur réflexion et une synthèse de leurs propositions a été faite.</li> </ul> <p>Un séminaire s'est tenu au cours de la procédure de révision générale du PLU :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Séminaire « Narbonne ville attractive &amp; sensuelle » du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la salle Dominique Baudis au cours duquel la révision du PLU a été présentée ainsi que son articulation avec le SCOT.</li> </ul>
<p><b>Conseil de développement</b></p>	<p>Deux (2) réunions de conseil de développement se sont tenues au cours de la procédure de révision générale du PLU :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions avec le Conseil de Développement du Grand Narbonne 14 juin 2022.</li> <li>- Réunions avec le Conseil de Développement du Grand Narbonne du 18 octobre 2022.</li> </ul>
<p><b>Réunions avec les partenaires institutionnels</b></p>	<p>En outre, quatre (4) réunions avec les partenaires institutionnels se sont tenues au cours de la procédure de révision générale du PLU :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion technique DDTM, sur les thématiques de renouvellement urbain et densification, le 19 novembre 2022 ;</li> <li>- Réunion PPA, sur le diagnostic et le PADD, le 25 mars 2024 ;</li> <li>- Réunion DDTM, sur les modalités chiffrées de mise en œuvre du PADD et sur l'application de la Loi Littoral, le 18 avril 2024 ;</li> <li>- Réunion PPA, avant l'arrêt du document, le 21 juin 2024.</li> </ul>

Modalités de concertation prévues par la délibération de prescription	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU
<b>Réunion de travail avec le Département</b>	1 réunion de travail s'est tenue avec le Département au cours de la procédure de révision générale du PLU : <ul style="list-style-type: none"><li>- Réunion : le 23 janvier 2024 : prise en compte des projets du département.</li></ul>
<b>Réunion de travail avec le SMDA</b>	1 réunion de travail s'est tenue avec le SMDA au cours de la procédure de révision générale du PLU : <ul style="list-style-type: none"><li>- Réunion : le 27 juin 2024 : prise en compte des projets du SMDA.</li></ul>

# LES TEMPS DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLU

Pour enrichir la concertation de la révision du PLU, des moments forts ont été mis en œuvre...

## 1. Les réunions publiques

La délibération de prescription prévoyait la tenue d'une réunion publique dans le temps de la révision. La commune a souhaité compléter cette réunion publique d'une seconde afin de permettre à la population d'échanger avec les élus, lors de chacun des deux temps forts de la révision du PLU : le débat sur le PADD et avant l'arrêt du document en conseil municipal.

Elles ont rassemblé chacune près d'une centaine de personnes. La première réunion publique « Diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durable » a attiré 81 personnes. La seconde « Dispositif réglementaire – Préparation à l'Arrêt » a réuni plus de 90 personnes.

➤ **Réunion Publique « Diagnostic – Projet d'Aménagement et de Développement Durables »**,  
Réunion publique visant à présenter le Diagnostic, l'Etat Initial de l'Environnement et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de Plan Local d'Urbanisme. Il s'agissait également de sensibiliser les habitants à la procédure et aux évolutions récentes du monde de l'urbanisme (Loi Climat Résilience et Zéro Artificialisation Nette notamment).

- **Lieu et présence du public** : Le lundi 08 mars 2023 à 18h30 à la Salle des fêtes du Palais des Sports, des Arts et du travail. La réunion a rassemblé 81 personnes ;
- **Contenu de la réunion publique** : La réunion du publique s'organisait en quatre temps :
  - **Temps 1 – la démarche du PLU** : Le contenu du Plan Local d'Urbanisme et les différentes pièces du dossier ont été expliqués au Public : Diagnostic, PADD, OAP, les différentes pièces réglementaires et les annexes.  
Le calendrier de la démarche d'élaboration et les principales phases et temps forts à venir ont été expliqués également.  
Les modalités d'information de concertation publique mises en place ont été rappelées (réunion publique, registres, site internet, etc.)  
Il a été précisé lors de la réunion que la concertation publique s'inscrit dans une démarche continue et qu'une nouvelle réunion publique sur le projet d'écriture réglementaire serait organisée avant l'arrêt du PLU.
  - **Temps 2 – Le Diagnostic et l'Etat initial de l'environnement** : Il a été précisé que la présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du PLU était une vision synthétique du territoire. Une consultation de la version

diagnostic complète (disponible sur le site internet de la commune) assurerait au public une appréhension exhaustive et transversale du territoire.

Une contextualisation de la commune et de son environnement territorial élargi a été faite : présentation des paysages, des ressources naturelles, des formes urbaines et des éléments patrimoniaux, les caractéristiques de la population locale, les activités et les flux sur le territoire, le tourisme et les équipements présents sur le territoire et le cadre de vie.

L'analyse territoriale est apparue être partagée par le public au cours de la réunion.

- **Temps 3 – Le Projet de Territoire – Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).** Après avoir mis en avant les trois grands défis pour Narbonne demain (s'adapter ; innover ; rayonner), la présentation s'est poursuivie par une déclinaison pédagogique des objectifs et orientations du PADD. Les trois axes structurants et les orientations d'aménagement et de développement définis par le PADD ont été expliqués et largement illustrés pour une compréhension aisée par le grand public.
- **Temps 4 – Temps de partage.** A l'issue de la présentation, d'environ 30 minutes, la prise de parole est ouverte.
- **Echanges :** La présentation a suscité les réactions et contributions suivantes (*ne sont pas recensées ici les remarques qui ne portaient pas sur le PLU, celles-ci sont retranscrites dans le Compte Rendu de la réunion publique*) :
  - La nécessaire adéquation entre le projet porté par le PLU et la mise en œuvre des politiques publiques portées par le Grand Narbonne.
  - Privilégier la prise en compte du grand paysage dans la définition des futures formes urbaines.
  - L'enjeu de prise en compte des questions liées aux risques, inondation notamment, dans la mise en œuvre du PLU (règles, secteurs d'extension, etc.).
  - Le Centre-Ville, son aménagement et le renforcement de la centralité a également fait partie des contributions des habitants lors de cette réunion publique.

#### ➤ Réunion Publique « Dispositif réglementaire – Préparation à l'Arrêt »,

Cette réunion publique avait pour objet de présenter au public le projet de PLU et plus particulièrement les outils réglementaires (OAP, Règlement écrit, zonage), la composition du dossier d'arrêt et la suite de la procédure.

- **Lieu et présence du public :** Le lundi 08 juillet 2024 à 18h30 à la Salle des fêtes du Palais des Sports, des Arts et du travail. La réunion a rassemblé 90 personnes ;
- **Contenu de la réunion publique :** La réunion du publique s'organisait en trois temps :

- **Temps 1 – la démarche du PLU** : Le contenu du Plan Local d'Urbanisme et les différentes pièces du dossier ont été expliqués au Public : Diagnostic, PADD, OAP, les différentes pièces réglementaires et les annexes.  
Le calendrier de la démarche d'élaboration et les principales phases et temps forts à venir ont été expliqués également.  
Les modalités d'information de concertation publique mises en place par la commune depuis le lancement de la démarche d'élaboration du PLU ont été rappelées.  
Enfin, un rappel est fait des grands enjeux du diagnostic et des objectifs du PADD est fait également.
- **Temps 2 – La traduction des enjeux du PADD dans le dispositif réglementaire** : Après une présentation des pièces réglementaires, le règlement graphique et écrit ont été expliqués dans leurs principes et principaux objectifs. Chaque grand type de zone et leur déclinaison adaptée au contexte ont été présentés.  
Les grands principes des OAP du PLU ont été présentés à l'appui d'exemples : les OAP sectorielles et l'OAP thématique Trame Verte et Bleue.  
Enfin, un rappel des prochaines étapes a été fait.
- **Temps 3 – Temps de partage**. A l'issue de la présentation, d'environ 30 minutes, la prise de parole est ouverte
- **Echanges** : La présentation a suscité les réactions et contributions suivantes (*ne sont pas recensées ici les remarques qui ne portaient pas sur le PLU, celles-ci sont retranscrites dans le Compte Rendu de la réunion publique*) :
  - De nombreuses remarques portaient sur la bonne prise en compte des enjeux de conservation et développement de la nature en ville dans le PLU. Les élus présents ont pu confirmer aux habitants la forte volonté communale de développement des éléments de nature dans le PLU tant pour les projets publics que privés.
  - Plusieurs remarques ont porté sur la question du stationnement et du bon calibrage de la règle, permettant à la fois d'offrir une offre suffisante sans pour autant être bloquant pour le développement de futurs projets (dans le centre-ville notamment).
  - Plusieurs remarques portaient sur les secteurs stratégiques de développement (Centre-Ville, Avenue de Bordeaux, Entrées de ville) et ont permis aux élus d'exposer le projet porté par la commune et mis en œuvre via le PLU.

## 2. Les réunions publiques spécifique et séminaires avec la société civile

Parallèlement aux réunions publiques citées auparavant, des réunions publiques spécifiques ont eu lieu :

- **Réunion de concertation tenue le 30 mai 2022, à 16h à la mairie annexe de St Jean–St Pierre, avec les professionnels de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'immobilier : « Présentation de la procédure du PLU, du diagnostic de territoire et des enjeux ».** La réunion vise à présenter et à échanger sur la révision du PLU et le développement du territoire.
  - **Contenu de la réunion de concertation :** Un premier temps est consacré au planning de la mission. Il est fait le rappel du calendrier de la procédure et des délais du diagnostic, du PADD, du règlement, de la phase de consultation et enfin l'approbation. La procédure de révision du PLU a été intégrée dans le contexte de la trajectoire ZAN de la Loi Climat Résilience du 22 août 2021.

L'adjointe au maire de Narbonne précise que le PLU est ancien et qu'il y a un besoin de révision pour s'adapter aux enjeux actuels du territoire.

    - **Présentation du diagnostic par thématique et des enjeux :** il a été présenté les atouts à valoriser et à préserver pour le maintien du cadre de vie et le développement du marketing territorial.
    - **Les différents enjeux ont été présentés** à travers plusieurs thématiques : les dynamiques socio-économiques, le parc de logements, les dynamiques économiques, les dynamiques touristiques, les équipements, les mobilités, la consommation foncière et les grands paysages.
    - **Présentation de l'état initial de l'environnement :** il présente les atouts du territoire et les ressources à préserver. Il met en évidence la prédominance des espaces agricoles et naturels sur le territoire communal. Le support développe l'importance du maintien et de prise en compte des TVB dans la protection de la biodiversité. Les risques environnementaux sont traduits via la prise en compte du trait de côte et des risques de submersion.

La présentation s'est poursuivie par un temps d'échange et de réflexion sur le support présenté.

Les remarques ont essentiellement portées sur les données du diagnostic de territoire (et notamment, l'identification des dents creuses), la nature dans la ville avec la question de l'eau et de l'imperméabilisation des sols, le traitement des espaces publics, ainsi que sur l'articulation du PLU et du PSMV.

- **Réunion de concertation publique tenue le 31 mai 2022 , à la mairie annexe de St Jean–St Pierre, avec les conseils de Quartier de Narbonne : « Présentation de la procédure du PLU, du diagnostic de territoire et des enjeux ».** La réunion avait pour objectif de présenter le diagnostic territorial et les grands enjeux. La municipalité a mis en place la diffusion d'un questionnaire au cours de la réunion afin d'accompagner la réflexion et en faire une synthèse.  
**Les conseils citoyens ont été représentés par :** CC EGASSIAIRAL, CC RAZIMBAUD, CC NARBONNE-PLAGE, CC SAINT JEAN SAINT PIERRE, CC MONTPLAISIR, CC CITE et CC BOURG.
  - **Contenu de la réunion de concertation :** Un premier temps est consacré au planning de la mission. Il est fait le rappel du calendrier de la procédure et des délais du diagnostic, du PADD, du règlement, de la phase de consultation et enfin l'approbation. La procédure de révision du PLU a été intégrée dans le contexte de la trajectoire ZAN de la Loi Climat Résilience du 22 août 2021.  
L'adjointe au maire de Narbonne précise que le PLU est ancien et qu'il y a un besoin de révision pour s'adapter aux enjeux actuels du territoire.
    - **Présentation du diagnostic par thématique et des enjeux :** il a été présenté les atouts à valoriser et à préserver pour le maintien du cadre de vie et le développement du marketing territorial.
    - **Les différents enjeux ont été présentés** à travers plusieurs thématiques : les dynamiques socio-économiques, le parc de logements, les dynamiques économiques, les dynamiques touristiques, les équipements, les mobilités, la consommation foncière et les grands paysages.
    - **Présentation de l'état initial de l'environnement :** il présente les atouts du territoire et les ressources à préserver. Il met en évidence la prédominance des espaces agricoles et naturels sur le territoire communal. Le support développe l'importance du maintien et de prise en compte des TVB dans la protection de la biodiversité. Les risques environnementaux sont traduits via la prise en compte du trait de côte et des risques de submersion.

**Une contribution des conseils citoyens : la note de synthèse** a été réalisée et publiée en janvier 2023 à travers les volontés des habitants et leurs observations. Elle concerne plusieurs thématiques dont l'habitat, la gestion de l'eau, le tourisme ou encore l'agriculture. La note énonce un certain nombre de propositions souhaitées par les usagers. Ces propositions ont été prises en compte dans le PADD. Les habitants ont mis l'accent sur :

- Un besoin en logements à Narbonne via la requalification des logements vétustes en limitant la construction de nouveaux bâtis résidentiels.
- Une nécessaire proximité avec les espaces verts pour limiter l'usage de la voiture. S'ajoute à cela une végétalisation des espaces urbains insuffisante selon eux. Ils insistent sur le maintien de la proximité avec les espaces naturels qui doivent être préservés.
- Une réduction des places de stationnements notamment en centre-ville en développant les transports en commun (création de pôle multimodal).

Ainsi, l'ensemble des volontés des habitants sont retranscrites dans la note de synthèse mobilisée pour l'élaboration du PADD.

### 3. Les réunions de conseil de développement

La création d'un conseil de développement (CODEV) est obligatoire lors de la prescription de l'élaboration pour tous les EPCI de plus de 20 000 habitants. Le conseil encourage une stratégie partagée avec les acteurs communaux afin de développer l'attractivité du territoire.

De fait, 2 réunions avec le conseil de développement (CODEV) se sont tenues au cours de la procédure de révision générale du PLU :

- **Réunion de concertation publique tenue le 14 juin 2022, dans les locaux du Grand Narbonne avec le Conseil de Développement (CODEV) de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne : « Présentation de la procédure du PLU, du diagnostic de territoire et des enjeux ».** L'objectif était de présenter la démarche du PLU, les objectifs et les enjeux soulevés.
  - **Contenu de la réunion** : La réunion a débuté par un rappel de Narbonne comme ville-centre dans le territoire du Grand Narbonne. La réunion invitait les membres du CODEV à présenter des orientations pour le développement de l'attractivité du territoire tout en répondant au mieux aux enjeux abordés.
    - **Présentation du diagnostic par thématique et des enjeux** : il a été présenté les atouts à valoriser et à préserver pour le maintien du cadre de vie et le développement du marketing territorial.
    - **Les différents enjeux ont été présentés** à travers plusieurs thématiques : les dynamiques socio-économiques, le parc de logements, les dynamiques économiques, les dynamiques touristiques, les équipements, les mobilités, la consommation foncière et les grands paysages.
    - **Présentation de l'état initial de l'environnement** : il présente les atouts du territoire et les ressources à préserver. Il met en évidence la prédominance des espaces agricoles et naturels sur le territoire communal. Le support développe l'importance du maintien et de prise en compte des TVB dans la protection de la biodiversité. Les risques environnementaux sont traduits via la prise en compte du trait de côte et des risques de submersion.

La réunion s'est poursuivie par un temps d'échange et de réflexion sur le support présenté.

Les remarques du CODEV ont essentiellement portées sur la densification de la ville, l'urbanisation et l'artificialisation des sols, les espaces verts, la capacité d'accueil et la préservation du patrimoine.

- **Réunion de concertation publique tenue le 18 octobre 2022 avec le Conseil de Développement (CODEV) de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne : « Atelier de réflexion dans le cadre de la révision du PLU : Mobilité et Transition Energétique ».**

- **Contenu de l'atelier:** Cet atelier avec les membres du CODEV avait pour objectif de travailler sur 2 thématiques dans le cadre de la concertation. De ces 2 thématiques, ressortes plusieurs observations identifiées :

- **La mobilité :** Un réseau routier saturé en heure de pointe et une diversité de modes de déplacement qui doit être renforcé.

Le développement des secteurs proches des grandes axes de transport sont à privilégier. Les membres du CODEV mettent l'accent sur une possible ouverture du secteur Quatorze dans un objectif de création de zone économique à forte plus-value environnementale.

Il y a un manque de places de stationnement (2 ou 3 places par logement). L'atelier met en évidence un besoin de mutualisation des parkings accompagné d'une approche sur le développement des parkings.

La plateforme multimodale de la gare SNCF doit être pensée à plusieurs échelles (échelle du quartier et l'échelle du territoire).

Une nécessaire amélioration des modes de déplacements doux en ville et en périphérie avec une plus grande difficulté dans les zones économiques au vu des besoins des usagers.

La volonté de piétonner le centre-ville tout en valorisant son attractivité. L'atelier de réflexion met en lumière le développement de parkings-relais tels que Maraussan et Carnot comme réponse aux enjeux de mobilité. S'ajoute à cela une augmentation de la fréquentation des transports en commun. Le SCoT affiche la volonté de valoriser le patrimoine des canaux et de développer le tourisme fluvial sur le territoire narbonnais.

- **La transition énergétique :** Cette deuxième thématique s'est ouverte à travers des interrogations sur la réglementation liée aux toitures solaires. Afin de ne pas rendre la transition écologique trop « punitive », il n'a pas été choisi l'obligation de ce type de toiture dans les permis de construire. Néanmoins, une demande d'autorisation de toiture solaire est un facteur qui facilite l'obtention du permis de construire. Une bonne intégration dans le paysage doit également être envisagée.

La transition énergétique passe également par la réhabilitation des réseaux existant défectueux (étendre le maillage des voies douces par exemple). S'ajoute à cela une meilleure intégration des déplacements à vélo à travers le développement de stationnement vélo.

En ce qui concerne l'isolation des bâtiments, l'atelier a permis de mettre en évidence une réglementation suffisante pour les surfaces nouvellement construites.

Une possibilité de revoir le coefficient d'emprise au sol dans un objectif de redensifier l'urbain existant. L'objectif d'éviter une possible isolation d'une partie de la population en fonction de leur lieu d'habitation.

Du point de vue du renouvellement urbain, 3 axes sont identifiés :

- La nécessaire réhabilitation de l'habitat avec une obligation de rénover les façades dégradées.
- Mobiliser les parkings existants dans un objectif de re-densification des zones urbaines.
- Développer le maillage des voies douces pour renforcer l'attractivité du centre-ville.  
Les fermes solaires et des parcs éoliens sont apparus comme des solutions difficilement adaptables sur le territoire de Narbonne.

Ce travail a permis aux élus et à l'équipe technique d'orienter le travail et de positionner le curseur sur le degré de « prescriptivité » selon les thématiques.

- Séminaire « Narbonne 2030, ville attractive et sensuelle » du 1<sup>er</sup> octobre 2022, à la salle Dominique Baudis. Le séminaire a réuni des élus, des habitants, le Conseil Municipal, des membres des conseils citoyens.

L'objectif de ce séminaire était d'échanger avec le public et développer l'émergence de proposition autour des thématiques de l'aménagement urbain.

Le séminaire a également été le support d'une démarche de démocratie participative. En effet, un appel à projet participatif a été lancé.

Un premier temps est consacré à un rappel du contexte législatif qui impacte l'aménagement urbain. Il est ensuite présenté au public la trajectoire ZAN issue de la Loi Climat Résilience ainsi que le calendrier de la mise en révision du PLU. Le séminaire s'est poursuivi par la présentation des grands enjeux du territoire :

- Un étalement urbain a requestionner face aux enjeux de la fabrique urbaine.
  - Une requalification des dents creuses en lien avec le renouvellement urbain.
  - Une étude du parc de logements et des dynamiques socio-économiques.
- Puis, il y eu un temps d'échange et de réflexion sur le support présenté.



#### 4. Annonces des réunions publiques

**REVISION GENERALE DU PLU**  
(PLAN LOCAL D'URBANISME)

**RÉUNION PUBLIQUE**  
**Mercredi 8 mars 2023 à 18h30**  
Palais des Sports, des Arts et du Travail,  
Salle des Fêtes

Présentation du diagnostic territorial  
et du Projet d'Aménagement  
et de Développement Durable (PADD)



Pour toute information  
Direction de l'Urbanisme  
Tel : 04 68 90 30 73  
urbanisme@mairie-narbonne.fr



**RÉUNION PUBLIQUE**  
**OUVERTE À TOUS**

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**



**8 JUILLET • 18H30**  
**PALAIS DU TRAVAIL**

POUR TOUTE INFORMATION  
Direction de l'Urbanisme  
Tel : 04 68 90 30 73  
urbanisme@mairie-narbonne.fr



#### 5. Communiqués de presse

**Urbanisme :**  
**deux réunions publiques**  
**pour échanger sur le territoire de demain**

En 2021, la Ville a lancé une révision générale du Plan local d'urbanisme. Document de planification stratégique et réglementaire, le PLU détermine les orientations sur l'évolution du territoire pour les dix prochaines années (habitat, environnement, mobilités, économie...). Sa révision est ainsi nécessaire pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes de la population.

C'est dans ce cadre que la Ville organise le **mercredi 8 mars, à 18h30, à la salle des Fêtes du Palais du travail, une réunion publique de présentation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**, l'une des composantes du PLU. Un diagnostic territorial sera également présenté.

Les Narbonnais sont invités à venir nombreux à ce rendez-vous ouvert à tous, en entrée libre. L'occasion de s'informer, de s'exprimer, d'échanger avec les élus et de participer aux réflexions pour, ensemble, imaginer le territoire de demain.

A noter également qu'une seconde réunion publique sur l'élaboration du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Site patrimonial remarquable (SPR), aura lieu le **mercredi 15 mars, à 18h30, à la salle des Consuls de l'Hôtel de Ville.**

**Renseignements**  
Direction de l'Urbanisme  
Tél. 04 68 90 30 73  
[urbanisme@mairie-narbonne.fr](mailto:urbanisme@mairie-narbonne.fr)

**Contact presse :**  
Mairie de Narbonne  
Direction de la communication  
Tél. 04 68 90 31 36  
[presse@mairie-narbonne.fr](mailto:presse@mairie-narbonne.fr)

**Plan local d'urbanisme :**  
**une nouvelle réunion publique**  
**pour échanger sur le territoire de demain**

Le Plan local d'urbanisme (PLU) de Narbonne est en cours de révision. C'est un document qui aborde des thèmes importants pour l'avenir du territoire : l'habitat, le cadre de vie, l'environnement, les mobilités, l'économie, le patrimoine...

Son élaboration se fait en concertation avec la population et dans ce cadre, la Ville organise **une réunion publique pour une présentation générale du projet PLU, le lundi 8 juillet prochain à 18h30, à la salle des Fêtes du Palais du travail.**

Cette rencontre fait suite à la réunion de présentation du diagnostic territorial et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui a eu lieu le 8 mars 2023.

Les Narbonnais sont invités à venir nombreux à ce rendez-vous ouvert à tous, en entrée libre. L'occasion de s'informer, de s'exprimer, d'échanger avec M. le Maire et l'équipe municipale pour préparer Narbonne de demain.

**Renseignements**  
Direction de l'Urbanisme  
Tél. 04 68 90 30 73  
[urbanisme@mairie-narbonne.fr](mailto:urbanisme@mairie-narbonne.fr)

**Contact presse :**  
Mairie de Narbonne  
Direction de la communication  
Tél. 04 68 90 31 36  
[presse@mairie-narbonne.fr](mailto:presse@mairie-narbonne.fr)



**RÉUNION PUBLIQUE**  
**OUVERTE À TOUS**

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**



**8 JUILLET • 18H30**  
**PALAIS DU TRAVAIL**

POUR TOUTE INFORMATION  
Direction de l'Urbanisme  
Tél. 04 68 90 30 73  
[urbanisme@mairie-narbonne.fr](mailto:urbanisme@mairie-narbonne.fr)



## 6. Article parus dans le magazine local « Narbonne & vous »



## 7. Articles dans la presse locale, « L'indépendant »

**L'INDEPENDANT**

Accueil > Actu > Politique

### Narbonne : au Conseil municipal, "le bien vivre" dans notre ville pour les dix prochaines années en débat

ABONNÉS



Le rapport a été soumis au débat des élus / L'Indépendant - Philippe Leblanc

f X e

Politique, Urbanisme, Narbonne, Environnement

Publié le 26/01/2023 à 21:25  
Véronique Durand

Quelle ville voulons-nous demain ? C'est à cette question essentielle que va répondre le futur plan local d'urbanisme, né de la révision en cours de l'actuel PLU, sur lequel la Ville s'engage pour les dix prochaines années.

PLU, PADD... Il y avait de l'acronyme dans l'air lors de ce conseil municipal de ce 26 janvier. Car dans le cadre de l'élaboration du futur plan local d'urbanisme (PLU), le rapport du bureau d'études sur un document stratégique a été présenté aux élus : le PADD, projet d'aménagement et de développement durable. C'est une étape importante de la démarche : ce document définit les stratégies et les orientations générales. Il aborde toutes les problématiques, allant du logement jusqu'aux transports, en passant par des espaces naturels, les déplacements doux ou encore les équipements. Autant dire qu'il balaie largement tous les aspects de la vie des habitants.

**L'INDEPENDANT**

Accueil > Actu > Société > Urbanisme

### Narbonne : comment voulez-vous vivre dans votre ville demain ?



Une seconde réunion publique sur l'élaboration du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Site patrimonial remarquable (SPR), aura lieu le mercredi 15 mars, à 18h30, à la salle des Consuls de l'Hôtel de Ville.  
/ Independent - PHILIPPE LEBLANC

f X e

Urbanisme, Narbonne, Transports

Publié le 14/03/2023 à 12:21, mis à jour à 12:28  
Véronique Durand

Dessiner Narbonne au futur. Dans quel cadre les habitants veulent-ils vivre dans un avenir proche ? Le futur plan local d'urbanisme, né de la révision en cours de l'actuel PLU sur lequel la Ville s'engage pour les dix prochaines années, doit répondre à cette interrogation multiple. Il a fait l'objet d'une réunion publique.

Dans le cadre de l'élaboration du futur plan local d'urbanisme, le PADD, le document stratégique avait été présenté aux élus au conseil municipal du 26 janvier. Ce projet d'aménagement et de développement durable, étape importante de la démarche car il définit les stratégies et les orientations générales, a été présenté aux Narbonnais mercredi 8 mars. Or malgré son importance pour les problématiques du quotidien : logement, transports, espaces économiques, naturels, les mobilités... il n'a pas passionné les foules et très peu d'habitants se sont déplacés. Les personnes n'ayant pu s'y rendre pour y assister peuvent se rendre sur le site de la Ville, qui dédie un large espace au PADD. Mais surtout, ce qui est essentiel, c'est la participation à l'enquête publique, et les habitants sont invités à écrire noir sur blanc leurs remarques.

# SUPPORTS DE CONCERTATION AU COURS DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU

## 1. Organisation d'une exposition publique de l'élaboration du PLU

Une exposition a été mise en place du 27 février 2023 au 2 juin 2023 au quai Dillon (accueil) afin de permettre au public d'accéder facilement aux éléments concernant l'évolution de la révision du PLU. Cette exposition s'est traduite via deux panneaux au grand format.

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) C'EST QUOI ?**

Quelles sont les étapes de réalisation d'un PLU ?

- 1 LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL** : L'ÉTAT DES LIEUX - ENJEUX - OPPORTUNITÉS
- 2 LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)** : L'ÉVOLUTION - DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 3 LE RÈGLEMENT** : PRÉSCRIPTIONS
- 4 L'ARRÊT DU PLU** : RECUEILIR LES AVIS DES ACTEURS - OPPORTUNISME
- 5 L'APPROBATION DU PLU** : OPPORTUNISME

**Quelles sont les prochaines étapes ?**

2021 Lancement  
2022  
2023  
2024

**LE PADD POURQUOI ?**

**UNE VILLE MÉDITERRANÉENNE**  
**UNE VILLE INNOVANTE**  
**UNE VILLE RAYONNANTE**

**LE MOT DU MAIRE**

**Les objectifs :**

## 2. Une mise à disposition d'un registre de concertation publique

Un registre de concertation publique a été mis en place aux services de la mairie accompagné d'un dossier de concertation contenant les mêmes éléments que sur la page concertation du PLU du site internet tout au long de la procédure.

Le public pouvait s'en saisir pour identifier des remarques ou des observations. Le registre n'a pas fait l'objet d'observations au cours de la procédure.

### 3. Presse

La presse locale a permis de relayer l'évolution de la procédure ainsi que les dates et lieux des réunions publiques pour informer la population. Le journal « L'indépendant » et le service de communication de la municipalité ont permis une diffusion de l'information auprès du public.

#### 4. Mise en place d'une page internet sur la révision du PLU

La page internet dédiée à la révision du PLU a été créée sur le site officiel de la Ville dans les jours qui ont suivi la prescription de la procédure : <https://www.narbonne.fr/concertation-revision-du-plu>

Même si le bilan de la concertation de la révision du PLU est tiré, cette page internet sera maintenue et complétée au moins, jusqu'à l'approbation du nouveau PLU.

Seront notamment mis en ligne : la délibération arrêtant le PLU et tirant le bilan de la concertation, l'entier dossier PLU soumis à l'arrêt et le bilan de la concertation, des différents avis des administrations dont l'avis de l'Autorité Environnementale qui seront émis sur le projet PLU ainsi que toutes les informations et éléments liés à l'enquête publique.



The screenshot shows the website 'Concertation - révision du PLU' on the Narbonne municipal website. The page features a header with navigation links, a main banner with the title 'Concertation - révision du PLU' and a background image of the town of Narbonne. Below the banner, there is a section titled 'Accueil' with a sub-header 'Concertation - révision du PLU'. The main content area contains several paragraphs of text, including a statement about the launch of the PLU revision process, a list of links to consult the deliberation, the PADD, and the annexes, and information about public meetings. A sidebar on the right contains a 'VOTRE CONTACT' section with the contact information for the Direction de l'urbanisme. At the bottom, there is a map section titled 'Localiser' with a button 'Voir la carte' and a section for 'Ajouter une observation'.

Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

# SYNTHESE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES.

Les habitants n'ont pas formulé d'observations dans le registre de concertation.

Par ailleurs, le service urbanisme de la commune a eu une vingtaine d'appel ou e-mails de la part d'administrés mais ceux-ci ont trait uniquement à des motifs d'intérêts personnels.

Cela-dit, le travail réalisé avec les Conseils de quartier a été très conséquent.

Un questionnaire leur a été transmis afin de les accompagner dans la formulation de leurs observations. Une vingtaine de questionnaires a été retournée, parfois remplis par plusieurs personnes.

Cette méthode a été mise au point pour pouvoir analyser les observations et produire une synthèse permettant de bien comprendre les attentes des habitants sur les sujets suivants : l'habitat, les formes urbaines et les paysages, nature dans la ville, sobriété énergétique et énergie renouvelable, la gestion de l'eau, risques/pollution, les déplacements, le stationnement, les équipements et services, la formation, attractivité économique, le tourisme, l'agriculture et la culture.

Cette synthèse a été mise en ligne et le restera sur le site officiel de la Ville, sur la page web dédiée à la révision du PLU et sur la page web consacrée aux Conseils de Quartier.

Les nombreux échanges lors des réunions publics et séminaires ont mis en lumière trois (3) thématiques au cœur des réflexions des habitants :

- La préservation et le développement de la nature en ville tant pour la lutte contre les îlots de chaleur urbain que pour la pérennisation d'une qualité de vie typiquement méditerranéenne à Narbonne (Axe 1 du PADD, *Une ville méditerranéenne qui s'adapte au changement climatique*).
- La juste répartition des capacités de développement et de la densité notamment en entrée de ville et dans les secteurs les plus centraux (au plus proche des centralités d'équipements et de service), développée par la mise en œuvre d'OAP sectorielles (Avenue de Bordeaux et Saint-Germain/Saint Victor) ainsi que des zonages permettant l'évolution des tissus déjà bâtis.
- Les orientations permettant une préservation de la biodiversité et de la ressource en eau ainsi que la mise en œuvre du développement des énergies renouvelable sur le territoire communal, par un zonage N spécifique, des règles d'emprise perméable spécifique à chaque partie du territoire, le développement d'Espace Boisé Classés (EBC) et alignements d'arbres.
- les orientations liées à la mobilisation du bâti existant pour répondre aux besoins en logements, à la valorisation du patrimoine bâti existant afin de faire vivre le bâti existant et de permettre son évolution et son adaptation pour répondre aux nouveaux modes d'habiter et aux nouveaux besoins en logement sur le territoire.

## CONCLUSION

La concertation publique engagée par la municipalité s'est tenue de manière continue au cours de la procédure de révision du PLU. Des demandes ont été formulés lors de la réunion de concertation avec les conseils de quartier associés à l'élaboration du PLU.

Tout au long de la procédure, le dispositif a permis d'encourager un échange et une réflexion avec les habitants et leurs besoins.

La concertation publique a permis de clarifier les enjeux des documents d'urbanisme en particulier le PADD. Le public a pu se saisir de ces éléments et engager une réflexion de l'aménagement de son territoire.

Une demande forte en logement a été prononcée tout en réinvestissant le tissu urbain existant. De plus, une concertation plus affinée est proposée par les habitants lors de nouveaux programmes d'aménagement. Les habitants ont pu synthétiser leur réflexion à travers la note de synthèse diffusée par les conseils de quartier.

La procédure de révision du PLU s'est donc accompagnée d'une concertation publique avec un respect des modalités de concertation prévues et ce, tout au cours de l'élaboration.